

Les petits Estriens ont de moins en moins de caries

François GOUGEON Sherbrooke

La santé des dents des petits Estriens s'est de nouveau améliorée entre 1987 et 1991 et ce, dans une proportion allant jusqu'à 35 pour cent, pour le groupe des 12 ans.

C'est ce qu'indique une étude exhaustive réalisée auprès de 1895 enfants de 2e et de 6e année. Cela représente l'examen dentaire d'environ un enfant sur trois de ces deux niveaux académiques.

Conduite sous l'autorité du Dr Charles Tessier, dentiste-consultant au Département de santé communautaire (DSC) de la région de Sherbrooke, l'étude démontre que l'indice CAOD (pour dent cariée, absente ou obturée) est passé en sept ans de 3,98 à 3,43 pour les enfants de 2e année du primaire (âge moyen de 5 ans) et de 3,66 à 2,36 pour les élèves de 6e année (âge moyen de 12 ans). Dans les faits, il s'agit là d'une baisse de 14 pour cent pour le premier groupe et de 35,5 pour cent pour le second.

Cette diminution, le Dr Tessier la juge d'autant plus «spectaculaire» que, pour les enfants de 6e année (chez eux, ce sont les dents permanentes qui ont été analysées, par rapport aux dents temporaires pour ceux de 2e année), l'indice CAOD se situe

déjà en deça de l'objectif fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OSM) pour l'an 2000. «L'OSM vise pour l'an 2000 un indice maximum de 3 et, dans notre cas, c'est déjà rendu à 2,36. Un très bon bout de chemin a été fait», a exprimé le Dr Tessier.

Bouche parfaite

Dans le rapport qu'il a dévoilé hier et qui renferme une foule de chiffres et de données, on constate notamment une augmentation appréciable du nombre d'enfants présentant une bouche parfaite; c'est-à-dire aucune trace de carie. En 1983, il y en avait

27 pour cent pour les enfants de 2e année et 16,4 pour cent pour ceux de 6e année; les taux sont passés respectivement à 37,9 et 29,1 pour cent, soit presque du simple au double.

Bref, partout, dans une proportion semblable, la santé bucco-dentaire des enfants s'est améliorée.

Le combat n'est pas fini

Néanmoins, le Dr Tessier estime que le combat n'est pas terminé. «On a la chance, sur le territoire des huit CLSC de notre région, de compter sur un programme très adéquat au niveau des hygiénistes dentaires. Leur

collaboration est à toute épreuve, fait-il remarquer. Mais en terme de prévention, l'idéal serait de pouvoir compter sur un programme universel de fluoruration de l'eau potable. Environ 75 pour cent des caries se concentrent chez 25 pour cent des enfants. Ce sont en général des jeunes issus de milieu socio-économique faible, qui sont peu motivés face à la prévention. La fluoruration est une méthode passive, qui ne nécessite aucun effort.»

Cette mesure serait d'autant plus importante que, de façon générale, plus les enfants vieillissent et moins ils sont enclins à prendre volontairement les suppléments de fluorures

disponibles sur le marché (en gouttes ou en tablettes).

Le spécialiste estime en outre que le programme public de santé dentaire devrait comprendre la méthode de scellement des faces masticatrices des dents permanentes; l'idée, très peu répandue, permet durant la croissance de mettre les dents à l'abri de la carie.

Par ailleurs, dès l'automne 1992, l'équipe responsable de la présente étude se remettra à la tâche pour reproduire à nouveau, cinq ans plus tard, un examen tout aussi détaillé.

Projet d'usine de désencrage soumis au conseil des ministres en janvier

Drummondville (GP)

Discuté depuis 40 mois, le projet de l'usine de désencrage du Groupe Orford de Drummondville serait sur le point d'être soumis au conseil des ministres du Québec.

C'est ce qu'affirme le député de Drummond, Jean-Guy St-Roch, qui s'active dans ce dossier depuis de nombreux mois. Il soutient que le dossier, maintenant qu'il est complé-

te, sera déposé par le ministre des Terres et Forêts, Albert Côté, au Conseil des ministres du début de janvier 1992, plus précisément le 8.

«Il s'agit d'un dossier très bien monté qui fait état d'un projet nécessaire et rentable», affirme le député de Drummond.

Quant à la participation anticipée de Domtar, dont l'un des porte-parole, Pierre Deniger, déclarait à La Tribune, le 12 novembre, que la réponse

de sa compagnie ne serait pas formulée avant février, le projet en tient compte, précise M. St-Roch. Ainsi, ce que le Conseil des ministres verra, c'est un projet qui peut ou non contenir la participation de Domtar. Si cette compagnie n'est pas partie prenante au dossier, les calculs sont faits de façon qu'une autre entreprise prenne le relais, en autant qu'elle soit agréée par le groupe Orford et Rexfor.

Pour le député de Drummond, le

— Jean-Guy St-Roch

projet, estimé à 65 millions \$, a toutes les chances de succès et il reste très optimiste sur l'approbation du conseil des ministres. Si ce projet est autorisé, il faudra un peu plus d'un an avant que les machines ne se mettent en marche dans l'ancienne usine de Bicyclette Universelle, angle Cormier et Haggerty, dans le parc industriel de Drummondville. La création de 125 emplois environ est aussi envisagée.

Melbourne espère l'aboutissement du dossier de l'assainissement en 92

Guy MARCHAND Richmond

Depuis le temps que les négociations ont été amorcées entre la Société québécoise d'assainissement des eaux et la municipalité du village de Melbourne, les élus de cette municipalité espèrent que le projet d'assainissement des eaux usées puissent se concrétiser en 1992.

C'est en effet ce qu'a indiqué le maire du village de Melbourne, M. Donald Bergeron, lorsqu'interrogé sur le déroulement du dossier. «Actuellement, nous en sommes rendus à la dernière étape du projet, soit les plans et devis qui seront suivis de l'appel d'offres pour l'exécution des travaux. Le dossier chemine lentement et on espère qu'il sera entrepris au cours de l'année 1992» a fait savoir M. Bergeron.

Avec Richmond

D'après les discussions qui ont eu lieu avec la Société québécoise d'Assainissement des eaux, il semble que la solution retenue pour le

village de Melbourne ne consistera pas en la construction d'une usine d'épuration, mais au raccordement avec l'usine de Richmond. «Si nous avions adopté le principe de construire notre propre système de traitement des eaux, cela ce serait avéré trop dispendieux pour nous, compte tenu du nombre peu élevé de payeurs de taxes. Pour cette raison nous avons demandé à la SQAÉ de négocier une solution plus économique et, après avoir réalisé une étude avec la ville de Richmond, il semble bien que nos eaux usées seront traitées dans cette municipalité», d'expliquer le maire de Melbourne.

Celui-ci n'a pas été en mesure de dévoiler les coûts qu'occasionneront les travaux prévus à cet effet, mais la municipalité du village de Melbourne s'attend à défrayer entre 5 et 9 pour cent de la facture globale, tandis que la SQAÉ assume la balance des déboursés.

La solution envisagée consisterait à raccorder les eaux usées de Melbourne à l'usine d'épuration de Richmond. Une conduite traverserait la rivière St-François pour relier les deux municipalités.



Embardée... dans le passé

Un automobiliste a fait toute une embardée... dans le passé, hier vers 15h45 à Drummondville. La voiture a raté une courbe du Chemin Montplaisir, frôlé une borne-fontaine et une poteau d'Hydro-Québec et s'est renversée... dans le stationnement du Village Québécois d'antan. Le conducteur, visiblement éméché, s'en est tiré sans blessures sérieuses.

Complot pour importer de la drogue: l'enquête se poursuit

Sherbrooke (psj)

Toujours frappée du sceau d'interdit de publication de la preuve, l'enquête préliminaire des neuf individus accusés de complot pour importer des stupéfiants, depuis la Colombie jusqu'en Estrie, a poursuivi son cours, hier.

L'interdit de publication empêche de décrire le déroulement et surtout le contenu des procédures en cours.

Le juge Robert Sansfaçon, de la Cour du Québec, entend les éléments de preuve présentés par les procureurs Paul Crépeau et Claude Char-

trand qui croisent le fer avec sept défendeurs.

L'enquête pourrait s'étaler sur trois mois.

Les accusés sont les Estriens Paulin Bolduc, Daniel Neeson, Jacques et Roch Déglise, deux Néo-Écossais, un Américain d'origine colombienne et un capitaine dominicain dont le bateau, le «Marine Transport», a coulé au large de Terre-Neuve, dans la dernière dizaine d'avril 1991.

Après le naufrage du bateau, il y a eu la mise au jour de l'affaire avec l'arrestation notamment des quatre Estriens.

EAU POTABLE

Bishopton

Sherbrooke — La municipalité de Bishopton a finalement été autorisée, hier, à lever l'avis invitant les gens à faire bouillir l'eau de leur robinet avant de la consommer.

Cet avis était en vigueur depuis le 25 juin dernier, a indiqué la secrétaire-trésorière de l'endroit, Thérèse Rodrigue, rappelant que la présence de coliformes fait suite à des travaux menés à la source d'alimentation. «Mais maintenant, tout est correct», a-t-elle dit.

Les proprios ne renoncent pas à l'emprise de la voie du CP

Gilles DALLAIRE Ogdén

Déçu du choix favorable à Sentiers Massawippi fait par Canadien Pacifique, M. Pierre Chiasson, président de l'Association des propriétaires de la vallée de la Tomfobia, a invité hier les membres de cet organisme qui convoitait lui aussi l'emprise de la voie ferrée qui reliait Ayer's Cliff à Beebe à ne pas perdre espoir d'entrer en possession de cette emprise longue de 18 kilomètres.

«La conversion de l'emprise en un corridor vert destiné à la pratique du cyclisme, de la marche et du ski de randonnée ne se fera pas avant que plusieurs conditions n'aient été remplies. Il faudra qu'une étude démontre que le projet de Sentiers Massawippi pourra être réalisé à un coût abordable et qu'une autre prouve que sa réalisation est opportune et n'aura pas de retombées négatives pour les riverains, ce qui n'est pas sûr du tout», a-t-il expliqué.

Note élevée

M. Chiasson s'est dit d'avis que la réhabilitation de l'emprise, son pavage et la réparation des ponts ferroviaires, des ponceaux et des clôtures coûteront très cher.

«On a avancé devant moi le chiffre de 30 000 \$ le kilomètre, soit un peu plus d'un demi-million de dollars. Ce n'est pas peu. Cette somme devra être trouvée quelque part. Les municipalités riveraines seront certainement invitées à verser une contribution financière. Je ne suis pas sûr qu'elles accepteront de le faire: elles ont des obligations à rencontrer et elles auront de plus en plus au fur et à mesure que les années passeront; quant aux contribuables, ils n'accep-

teront sans doute pas facilement une hausse du taux de l'impôt foncier motivée uniquement par la réalisation d'un projet à qui ils verront peut-être plus d'inconvénients que d'avantages», a-t-il souligné.

Il a ajouté que ce n'est pas surtout parce qu'ils souhaitent agrandir leurs propriétés que parce qu'ils tiennent à leur tranquillité et qu'ils ne veulent pas être continuellement obligés de réparer ou de relever des clôtures endommagées ou jetées à terre par des marcheurs, des cyclistes ou des skieurs peu scrupuleux, que les riverains voient d'un oeil soupçonneux la transformation de l'emprise en un corridor vert.

«Nous nous sommes établis à Ogdén, à Canton de Stanstead ou à Stanstead-Est parce que nous y sommes tranquilles et que le taux de l'impôt foncier n'y est pas trop élevé. En contrepartie de ces avantages, nous avons accepté de gaieté de coeur des inconvénients tels que des routes plus ou moins bien entretenues, une protection policière moins efficace qu'en ville et l'éloignement. Nous ne voulons pas perdre les avantages de notre choix en gardant ses inconvénients tout simplement parce qu'une emprise de voie ferrée aura été rendue accessible au public», a-t-il déclaré.

M. Chiasson a aussi reproché à Sentiers Massawippi de n'avoir pas consulté les riverains avant de dévoiler son projet et d'en faire la promotion. Il a toutefois dit avoir appris que, si sa réalisation est jugée impossible ou néfaste, l'emprise sera vendue aux municipalités qui pourront alors la revendre aux riverains.

Un barbelé de plus à la prison Talbot

Sherbrooke (psj)

Dans un but de meilleure sécurité de la population sans pour autant oublier la mission de réinsertion sociale des personnes incarcérées, les autorités de l'Établissement de détention, rue Talbot, à Sherbrooke ont procédé à l'ajout d'un troisième barbelé, à la clôture intérieure du périmètre de sécurité.

Rappelons que quelques évasions de détenus, qui ont franchi sans trop de mal la clôture bien qu'elle était hé-

risée de deux barbelés aussi tranchants que des lames de rasoir, ont obligé les autorités à envisager des solutions propres à décourager tout évadé en puissance.

Comme il y a eu des évasions à partir de la cour extérieure mais également à partir des cellules, une modification a également été apportée à des fenêtres, dans certains quartiers du centre de détention, afin qu'elles puissent offrir une meilleure résistance aux chocs ou impacts de toute nature.

Procès de Ginette Latreille: les animaux manquaient de soins, selon la Couronne

Gérald PRINCE Drummondville

Si Mme Ginette Léveillé-Latreille, propriétaire du Chenil Gigi de St-Nicéphore, a subi une saisie le 9 août dernier, c'est à cause du manque de soins fournis à ses 110 chiens et chats.

Ainsi argumente Me André Rompré, procureur de la Couronne, dans son réquisitoire pour obtenir un verdict de culpabilité du juge Gilles Gagnon de la Cour du Québec, à la 6ième et dernière journée du procès pour négligence envers les animaux, que subit Mme Latreille au palais de justice de Drummondville.

Rapport

Le manque de soins, Me Rompré l'établit sur le rapport d'un vétérinaire, le Dr Jacques Gervais, qui a examiné une à une les 110 bêtes et a déclaré y avoir trouvé des gingivites, des conjonctivites et des parasites. L'avocat reconnaît que les animaux de Mme Latreille n'ont pas manqué de nourriture, ni d'abris, mais soutient que la défense n'a pas renversé la présomption du manque de soins médicaux, surtout pour les animaux reproducteurs. «Cela les a rendus dans un état lamentable», ajoute le procureur, en spécifiant que l'arrosage des bêtes, effectué par la SPCA, se voulait un geste humanitaire à cause de la chaleur et de l'état des bêtes, non pas pour démontrer leur air pitoyable, ce qu'un vidéo, tourné juste avant l'arrosage confirme, à son avis. Pour Me Rompré, Mme Latreille avait trop d'animaux et pas assez de ressources pour les élever de façon satisfaisante aux yeux de la loi.

Pas de norme

Quant à Me Bernard Bergeron, procureur de l'accusée, rien ne dé-

montre que les animaux ont été maltraités. Au contraire, ils ont reçus tous les soins que Mme Latreille pouvait leur administrer avec beaucoup de dévouement et d'attachement selon ses connaissances. Car, ajoute Me Bergeron, dans l'industrie de l'élevage, il n'existe pas de normes précises édictées par les gouvernements pour jauger de la différence entre ce qui est correct ou pas, comme par exemple dans l'industrie du lait.

«Quand un nombre de bactéries est dépassé, alors la loi est enfreinte, ce qu'on ne retrouve pas dans l'élevage», précise Me Bergeron. Pour lui, le juge doit, à la lumière des témoignages, faire bénéficier Mme Latreille du doute raisonnable en sa faveur et l'acquitter. «A moins d'agir dans la consternation de tous, conclut Me Bergeron, on ne peut être tenu responsable criminellement de négligence envers les animaux.»

Le juge Gilles Gagnon, voulant prendre le temps de réviser ses 120 pages de notes manuscrites et les 300 pièces à conviction versées au dossier, a remis sa décision au vendredi 17 janvier. Quant à Mme Latreille, elle a quitté la salle d'audiences en pleurant: «Encore un mois de plus sans revoir mes animaux», a-t-elle murmuré.

Ce procès, le plus long jamais tenu au Québec pour contrer une saisie de la SPCA, a attiré hier encore une trentaine de personnes venant de l'Estrie, de la région montréalaise et évidemment de Drummond. Pendant le procès, pas moins de 18 clients satisfaits du Chenil Gigi sont venus raconter au juge leur surprise de voir Mme Latreille citée en justice, sous l'accusation d'avoir négligé ses animaux.

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **69873430**

Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi points

Décor Royal

Pour offrir à ceux qu'on aime

Pour Noël C'est le temps de choisir!

- Cadeaux pour tous les goûts
- Prix compétitifs
- Emballage cadeau gratuit
- Plan mise de côté

OUVERT
Lundi au vendredi de 9 h 30 à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dimanche de 11 h à 16 h

564 4049

Le plus beau choix d'articles cadeaux

Quant à Me Bernard Bergeron, procureur de l'accusée, rien ne dé-